

**DEPARTEMENT
DU VAR**

**EXTRAIT du REGISTRE
des délibérations du Centre Communal d'Action Sociale
De GRIMAUD**

**PREFECTURE DU
VAR - TOULON**

**C. C. A. S. de GRIMAUD
697 route nationale
83310 GRIMAUD**

Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Var

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix heures trente, le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de Madame Martine LAURE, Vice-Présidente, en lieu ordinaire de ses séances et après convocations régulièrement faites à domicile.

Nombre de membres	-	En exercice :	15	<u>Présents</u> :	Monsieur Alain BENEDETTO
				Madame Martine LAURE	
				Madame Janine LENTHY	
				Madame Marie-Dominique FLORIN	
-	Présents :	8	Madame Isabelle LUPORINI		
			Madame Anne ZACHARY		
			Madame Simone LONG		
			Madame Huguette REBOUL		
-	Votants :	8	<u>Excusés</u> :	Monsieur François BERTOLOTTO	
			Madame Viviane BERTHELOT		
			Madame Yvette ROUX		
			Monsieur Jean-Louis BESSAC		
			Madame Mireille BRUNEAU		
			Monsieur Stéphane PEYNE		
			Madame Eva VON FISCHER BENZON		
<u>Secrétaire de Séance</u> :				Anne-Charlotte SALVI	

Le CCAS de Grimaud a mis en place un service de transport à destination des personnes âgées et des personnes en situation de handicap en s'équipant, par le biais d'un contrat de location longue durée, d'un nouveau véhicule entièrement financé par des emplacements publicitaires. Ce véhicule de type mini-bus est aménagé PMR (Personne à Mobilité Réduite) pour l'emplacement d'un fauteuil roulant.

Le coût de l'aménagement est à la charge du CCAS pour un montant de 5 500€ HT (cinq mille cinq cents euros hors taxes).

Le CCAS souhaite solliciter une subvention d'investissement au Conseil Départemental du Var dans le cadre de la compétences « Solidarités et cohésion territoriale » à hauteur de 4 400€ HT (Quatre mille quatre cents euros hors taxes) soit 80% du coût global de l'opération.

Le Conseil d'Administration, à l'**unanimité**, après en avoir délibéré,

APPROUVE la demande de projet d'investissement dont le coût s'élève à 5 500€ HT

SOLLICITE la demande de subvention du Conseil Départemental du Var à hauteur de 4 400€ HT

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à signer tout acte et document tendant à rendre effective cette décision.

Ainsi délibéré à Grimaud, les jour, mois et an susdits.

**La Vice-Présidente,
Martine LAURE**

